ESTIMATES

Law Commission of Canada

2003-2004
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

(1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

(2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2003.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS9

Telephone: (613) 941-5995
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.communication.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2004-III-106
ISBN: 0-660-62262-9

103-04626/

Law Commission of Canada

Report on Plans and Priorities
2003-2004 Estimates

Martin Cauchon
Minister of Justice

Table of Contents

Messages 1
President's Message 1
Management Representation Statement 3

Raison d'être 4
Mission 4
Strategic Outcome 4
Strategic Objectives 4

Planning Overview 5
Resources 5
Background 5
Structural Framework 5

Plans and Priorities 6
Cutting-edge Research 6
Innovative Consultations 7
Relevant Recommendations 9
Partnerships 10
Follow-up 11
Commission Planned Spending 11

Organisation 12
Mandate 12
Organisation Chart 12

Annexes 14
Net Cost of Program for 2003-2004 14
Statute Administered by the Law Commission of Canada 14
Contacts for Further Information 14

Messages

President's Message

It gives me great pleasure to present the report on the plans and priorities of the Law Commission of Canada for fiscal year 2003-2004.

To fulfill its mandate, the Commission must develop research and consultation processes that lead to proposals for the improvement of our law.

The Commission's goal is to analyze major trends within our society, in the context of relationships that exist between citizens and that are reflected in our law. The Commission's work includes three components: cutting-edge research based on empirical data, innovative consultation mechanisms, which engage citizens in efforts to renew the law, and the development of relevant recommendations.

Cutting-edge Research

Since the beginning of its mandate, the Commission has developed a strategic research plan, whose aim is to start from social realities rather than the categories of the law. This involves a constant process of properly gauging the impact of social changes on our law: is it appropriately adapted to deal with reality? Does it allow Canadian society to realize its aspirations for justice?

The research effort is multidisciplinary and consultative. It is based on empirical data and must be at the cutting-edge of knowledge on social changes. It must also assess the solutions, which have been developed and tested in Canada and throughout the world. For example, during 2003-2004, the Commission will produce its report on changes in the world of order and security. This report will survey the practices developed in different countries, which have been discussed at an international conference to be held in February 2003.

The objective for the year 2003-2004 is to continue to keep abreast of developments in national and international research, to extend the network of researchers and to create partnerships, which have the benefit of support from all sectors: academic, governmental, private, voluntary and public.

Innovative Consultation Mechanisms

The research must be made available to citizens. They are entitled to it. The Commission's task is to engage Canadians in a process of critical reflection on the law, thus allowing citizens to participate in the solutions. The law does not evolve if citizens do not want it to change. Changes in the law must support the citizens' ability to shape their institutions in a just and accessible way.

The Commission has, therefore, developed an innovative consultation methodology, which focuses citizen participation in the issues in law reform issues and their ability to continue to make themselves heard. The Commission's aim, therefore, is to facilitate the contribution of citizens to the creation of a living law, which meets their needs and their continuing involvement in justice issues. In 2003-2004, consultations on justice between the generations, on democratic participation and on issues of criminal behaviour and prevention will be ongoing. This will allow citizens to make themselves heard on these topics and will further allow a democratic debate of the issues involved.

Relevant Recommendations

The recommendations made by the Commission emerge from its research work and its consultations. The process involves making available to decision-makers solutions that may appropriately respond to problems in our society. The recommendations made by the Commission are not only directed at governmental actors, they are intended for all the stakeholders involved in a reform: the legal institutions, but non-governmental organisations, the private sector, employers, consumers and users as well. To be effective, a reform must involve a multitude of citizens in their different roles and institutions.

Hence, this involves proposing reforms based on democratic Canadian values, which will be capable of responding to the challenges in our society, making recommendations properly supported by innovative research and consultation processes and which are focused on allowing Canadians to benefit from a relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just law.

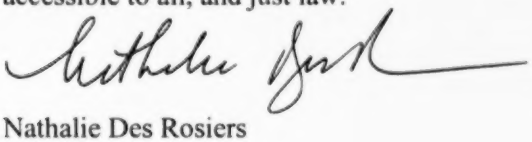

Nathalie Des Rosiers
President

Management Representation Statement

Report on Plans and Priorities 2003-2004

I submit, for tabling in Parliament, the 2003-2004 Report on Plans and Priorities (RPP) for the Law Commission of Canada.

To the best of my knowledge the information:

- Accurately portrays the Commission's mandate, priorities, strategies and planned results of the organisation.
- Is consistent with the disclosure principles contained in the *Guidelines for Preparing a Report on Plans and Priorities.*
- Is comprehensive and accurate.
- Is based on sound underlying departmental information and management systems.

I am satisfied as to the quality assurance processes and procedures used for the RPP's production.

The Planning and Reporting Accountability Structure (PRAS) on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

Name: _____

Date: 17 February 2003

Raison d'être

Mission

The raison d'être of the Law Commission of Canada is best expressed in its mission statement, which is:

To engage Canadians in the renewal of the law to ensure that it is relevant, responsive, effective, equally accessible to all, and just.

Strategic Outcome

The strategic outcome of the Commission is independent advice on improving, modernising and reforming Canadian laws, legal institutions and procedures to ensure that they are aligned with the changing needs of Canadian individuals and society.

Strategic Objectives

The Commission is directed under Section 3 of the *Law Commission of Canada Act* to focus on four orientations:

- ***New Concepts of Law:*** The Commission is to work toward the development of new concepts of law and new approaches to law.
- ***Efficiency and Accessibility:*** The Commission is to consider measures to make the legal system more efficient, economical and accessible.
- ***Stimulating Critical Debate:*** The Commission is charged with stimulating critical debate about law and how it operates in Canadian society. It is encouraged to forge productive networks with academic and other communities to ensure cooperation and coordination in law reform initiatives.
- ***Eliminating Obsolescence and Anomalies:*** The Commission is to work toward the elimination of obsolescence and anomalies in the current law.

Planning Overview

Resources

Our organisation is, to a large extent, funded through operating expenditures and we are authorized to spend income collected over the course of the year. Our expenditures essentially consist of salaries, research contracts and operational overhead costs.

Background

Democratic societies have major expectations with regard to their law. It is one of the characteristics of our modern societies to rely on law as a mechanism of social control. Democratic societies want to be subject to the rule of law and, therefore, desire a law that is relevant and which allows everyone to participate fully. Social and economic changes continually test the capacity of the law to adequately respond to these expectations. Citizens, therefore, demand that the law be reformed and respond well to evolving change in society and with regard to social issues. Citizens' expectations and their diagnosis on the impact of social changes on the law are often contradictory. The Commission has the challenge of facilitating an informed public discussion of the issues involved in law reform.

Structural Framework

The complexity of the transformations affecting our society in the social and economic areas, suggests that simplistic legal solutions will not be adequate. Social trends are created through the dynamic and changing relationships, which exist between citizens and which are reflected in the law. The Commission, since it was initially set up, has explored how the law operates in the framework of the relationships that people develop among themselves.

The structural framework of the research programme includes four general themes: personal relationships, social relationships, economic relationships and governance relationships.

Such a framework emphasizes the supremacy of relationships and the guiding role of the law in the type of relationships between individuals in modern society. It is these very relationships and not specific rules in the law, which constitute the starting point of the research. Our studies analyse relationships, not because they are passive reflections of legal concepts, but rather dynamic social institutions.

Plans and Priorities

For fiscal year 2003-2004, the Commission has set three priorities for achieving its strategic objective. The first priority is cutting-edge research on issues of law and society conducted through its growing network of organisations and individuals sharing its objectives and methodological directions. The second priority is to engage Canadians in stimulating debates about the issues of concern to them through innovative consultation mechanisms. The third priority is to submit to public and private decision-makers well-founded and timely recommendations to make the law better adapted to the contemporary needs of society. In support of these priorities, the Commission will establish partnerships with other institutions and organisations. Finally, the Commission will continue to monitor and follow-up on its recommendations.

Cutting-edge Research

Concepts and Organisation of Work

Changes in the areas of trade, consumerism, education and work present major challenges, particularly because of the dislocation that these trends cause for employment. The Commission believes that by seeing commercial activities in the context of relationships, there will be an enhanced ability to understand how to provide the responses required by the human and social disruptions caused by an economy in transition.

Economic security is most often associated with work and work is most often solely associated with the position occupied by an individual in the labour market. However, work encompasses more than a paid job and it does not always lead to economic security. The Commission has, therefore, undertaken a project, with the goal of studying the ways in which the law allows people to attain economic security or the manner in which it impedes them in achieving this security.

The law plays an important role when we try to determine the types of work that are recognized, valued and rewarded, as well as those that are downgraded, poorly regarded and prohibited. The Commission will attempt to determine if the law recognizes a sufficient number of occupations and if it provides adequate and appropriate support for the promotion of economic security of those engaged in work in this broad sense of the term.

In 2003-2004, the Commission will continue its research work on these issues and will publish its research to allow citizens to think about the links between society's concepts of work and the goals of economic security.

Legal Diversity and Pluralism

The relationships between communities raise important governance issues. Are the legal and political mechanisms, which frame and structure the relationships, adequate? Do they permit the development of healthy relationships?

Since its inception, the Commission has supported research in this area, particularly with regard to Aboriginal issues. It has published a collection of papers on fiduciary relationships and it is continuing to examine this question in partnership with the Indigenous Bar Association.

The concept of self-governmental for First Nations also presents many governance challenges, which the concept of legal pluralism may help to resolve. In order to explore this assumption, the Commission will work with many partners, including the Assembly of First Nations, to hold a symposium bringing together experts from many disciplines and decision-makers from all levels of government.

Globalization

The growing role of international institutions and agreements is having consequences for Canadians, which affect their law and institutions. The scope of this impact is of concern to a fair number of citizens and civil organisations. For many Canadians, who think they are as much citizens of the world as of Canada, the impact of Canadian law and policies on the social and economic development of other countries is also important.

The Commission intends to explore the influence of international authorities and foreign policies on Canada and of Canada's role in the world. Firstly, the Commission will examine the governance of corporate activities abroad. At the domestic level, what is the ideal governance model for organisations? What mechanisms are required? What will be the consequences of these policies on foreign countries? At the international level, what influence could Canada exert? How should Canada initiate its participation in international meetings to represent its domestic interests and mitigate the resulting consequences, while, simultaneously, respecting and engaging developing countries, that have diverse capabilities?

In 2003-2004, the Commission will undertake research to respond to these questions.

Innovative Consultations

Justice Between the Generations

In the context of their personal relationships, citizens seek to satisfy their material needs and their needs for affection and support. These relationships occur within a legal framework, which supports the family, relationships between spouses, and between friends. As part of its studies on personal relationships, the Commission is concerned with relationships structured by age and generations. With an aging population in certain sectors of society, how will the relationships between generations be structured? How do

we ensure that these relationships continue to be enriching, respectful and free of discrimination? Is our concept of the consequences related to age, which are reflected in our laws and public policies, adequate? Is the "age" factor used too often for discriminatory purposes? Are we able to allow all the generations to live harmoniously in an atmosphere of equality? Is the human rights model adequate to meet the challenges of the dynamics of the relationships between generations?

The Commission is proposing a model of engagement of citizens in this discussion, to broaden the debates and equip groups that are not often called upon to participate in public debates – youth and senior citizens – to interact on this issue. For example, it has made the issue of age the theme of its contest for Canadian secondary schools. During the year, the Commission intends to publish a discussion paper and hold consultations on the topic.

Democratic Participation

As part of its research on governance relationships, the Commission is studying decision-making mechanisms within institutions, both public and private, and is seeking to propose effective governance mechanisms within a framework of transparency and accountability.

Last year, the Commission examined the electoral system in Canada and published a discussion paper, which posed a series of questions to Canadians on the state of their democracy. Is the current electoral system adequate or does it require changes? Is the current structure of our system one that is best adapted to the political realities of this country? Does this system facilitate or hinder participation in public life? What are citizens' expectations with regard to representation? Will changes made to the electoral system reduce the level of public discontent about government institutions?

This year, the Commission will continue to encourage, in different ways, the public debate on solutions to improve democratic institutions. It will conduct a series of public consultations, as well as interactive debates on the Internet. It will then prepare a report on the issue.

What is a Crime?

Apart from the four thematic areas forming the Commission's strategic plan, work has also been conducted on an issue with links to the four themes. The objective is to understand the reasons why certain patterns of behaviour are identified under the concept of crime, and to check the impacts of such a concept on personal, social, economic and governance relationships, by assessing the various options available for regulating undesirable behaviour.

The Commission is focusing on developing a communications and consultations strategy for this project, which includes developing scenarios and using the Internet site, as well as cross-Canada meetings to allow the various stakeholders to participate in the discussions. Various discussion fora have already been initiated.

Relevant Recommendations

Policing – A Sector in Transition

In liberal democratic states, it is assumed that the government is responsible for the provision of the security required, through the creation of state-controlled police forces. However, over the last two decades, we have witnessed a gradual loosening of the connection between the police and the state. The state remains a significant player in the delivery and regulation of police services, but it is no longer the only institutional actor offering guarantees of security to citizens. There is now a wide range of private policing organisations, for example, private security firms, insurance companies, forensic accountants and private in-house security services established by various companies. These private policing agencies have moved beyond simply protecting private property; they are actively participating in policing, as well as the investigation and prevention of crimes committed in public spaces.

If police services are provided through a network of public and private actors, what are the implications for issues of fundamental justice? How can we ensure that these networks of police services respect democratic values, justice and equality?

Following the publication of a discussion paper in the spring 2002, the Commission organized a series of activities intended to obtain the participation of Canadians in the debate on the future of policing. Various public fora were held and they stimulated a debate in the media and in policing institutions. The consultation exercise will culminate in an international conference to be held in Montreal in February 2003. The Commission will submit its report on the transformations in the policing sector during the 2003-2004 fiscal year.

Conflict Resolution – Towards a More Consensual Justice

Researchers and commentators often criticize the adversarial models of criminal and civil justice to respond to conflicts. In criminal justice, efforts have been made to find solutions to replace incarceration for offenders, better respond to the needs of victims and support communities. In civil justice, there is also an attempt to find solutions to create alternatives to courts, in order to resolve contractual, family and other conflicts.

There is a close connection between restorative justice in criminal law and alternative dispute resolution mechanisms in civil law. They both attempt to institute a new awareness of the processes through which conflicts are identified and structured and what might be the optimal corrective results for conflicts.

Over the last few years, the Commission has consulted Canadians on their perceptions of the justice system and on the possibility that the principles and practices of restorative justice might provide an effective response to conflicts, in criminal and civil law contexts.

The Commission's discussion paper entitled "*From Restorative Justice to Transformative Justice*" has been widely distributed to Canadians. Following the distribution of this discussion document, the Commission produced an educational video entitled "*Communities and the Challenge of Conflict: New Perspectives on Restorative Justice*". This educational video explores the role of the community in the conflict resolution process. The Commission has also funded several complementary projects dealing with conflict resolution in both criminal and civil contexts. It will be in a position to submit its report on the challenges of transformative and consensual justice during the 2003-2004 fiscal year.

Partnerships

The Commission is working in partnership with a large number of organisations. We are mentioning the following partnerships as examples:

A multi-year agreement has been established with the Canadian Association of Law Teachers, the Canadian Law and Society Association and the Council of Canadian Law Deans to hold an annual competition entitled *Legal Dimensions* for the preparation of scientific documents on an issue related to the Commission's research program.

The two organisations also collaborate in selecting virtual scholars in residence, who work on Commission projects. Also, an annual competition entitled *Relationships in Transition* is held in association with the Social Sciences and Humanities Research Council, in which researchers from all disciplines, who want to contribute to the evolution of the law, can participate.

This year, a joint research project with the British Columbia Law Institute will be conducted on issues affecting senior citizens, as well as one with the Canadian Policy Research Networks on intergenerational relationships. The Commission also continues to cooperate with the Commercial Law Strategy of the Uniform Law Conference of Canada.

In addition, the Commission is working in close collaboration with several community and voluntary organisations. For example, it is cooperating with Fair Vote Canada by participating in research and consultations on electoral reform, as well as with the Indigenous Bar Association on fiduciary relationships. The Commission's works also have the benefit of the advice and participation of government departments and agencies such as Elections Canada in the area of electoral reform, or the Department of the Solicitor General of Canada for the organisation of the international conference on order and security.

As well, the Commission has established many publication partnerships with various publishers for the publication and distribution of the research it sponsors, for example with *Les Presses de l'Université Laval*, UBC Press, the University of Ottawa Press, *Les Éditions Thémis*, the University of Toronto Press and Carswell.

Follow-up

The Commission is carefully monitoring the impact of its recommendations on the development of the law and the evolution of legal institutions. The Commission has also established mechanisms to ensure that it is always able to receive input from Canadians as to their expectations for justice and law reform.

Commission Planned Spending

(thousands of dollars)	Forecast Spending 2002-2003*	**Planned Spending 2003-2004**	Planned Spending 2004-2005	Planned Spending 2005-2006
Budgetary Main Estimates (gross)	3 076.0	**3 110.0**	3 110.0	3 110.0
Non-Budgetary Main Estimates (gross)	-	-	-	-
Less: Respendable revenue	-	-	-	-
Total Main Estimates	3 076.0	**3 110.0**	3 110.0	3 110.0
Adjustments **	91.1	**11.0**	11.0	11.0
Net Planned Spending	3 167.1	**3 121.0**	3 121.0	3 121.0
Less: Non-respendable Revenue	-	-	-	-
Plus: Cost of services received without charges	126.0	**223.6**	252.4	252.4
Net cost of Program	3 293.1	**3 344.6**	3 373.4	3 373.4
Full Time Equivalents	12	**11**	11	11

* Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.
** Adjustments are to accommodate approvals obtained since the Main Estimates and are to include Budget Initiatives, Supplementary Estimates, etc.

- The increase in the planned spending for 2003-2004 and beyond is attributed to increased compensation resulting from collective bargaining agreements.
- The difference between the planned spending for 2002-2003 and 2003-2004 is also due to the 2001-2002 carry forward of $48,000 included in the 2002-2003 forecast. In addition, the cost of services received without charges will increase over the next few years as the Commission is moving to a new location in July 2003 resulting in higher accommodation costs.

Organisation

Mandate

The mandate of the Law Commission of Canada is derived from the *Law Commission of Canada Act,* which came into force in late April 1997. The legal mandate of the Commission is "to study and keep under systematic review, in a manner that reflects the concepts and institutions of the common law and civil law systems, the law of Canada and its effects."

Organisation Chart

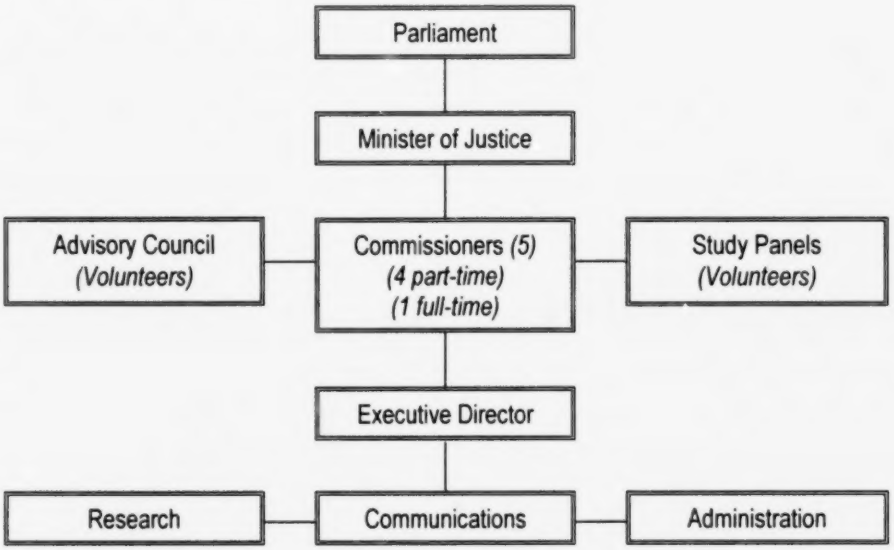

The Law Commission is an independent departmental corporation, accountable to Parliament through the Minister of Justice. The Governor in Council appoints the President and four part-time Commissioners on the recommendation of the Minister for terms not exceeding five years. The Commission is supported by a small Secretariat headed by an Executive Director.

The Commission has appointed an Advisory Council comprising 23 volunteer individuals, reflecting Canada's socio-economic and cultural diversity, and represent a broad range of disciplines. The Council provides input and advice on strategic direction, the Commission's long-term research program, performance review and other relevant matters.

Study panels are appointed as needed to provide advice on specific research projects. Each panel, headed by a Commissioner, comprises volunteer experts from multiple disciplines and members of affected communities. To support the study panels, research contracts are given to recognised experts in the private sector and academia.

Business Line Description

The Law Commission of Canada fulfils its mandate through the promotion of relevant research that directly engages Canadians in the renewal of the law. The Commission develops and conducts research programs to further the understanding of the role law can and should play in Canadian society.

The Commission uses a variety of formats to consult within the legal community and with Canadians at large. Aside from the publication and distribution of reports, the Commission takes advantage of other media and fora, including electronic dissemination of studies, the sponsorship of conferences and seminars, press conferences, and town hall meetings.

The results of the Commission's research and consultations are summarised in public discussion papers announcing its findings and proposals, which are disseminated widely. On occasion, these may be formulated into recommendations to Parliament and other decision-makers.

Annexes

Net Cost of Program for 2003-2004

(thousands of dollars)	Total
Net Planned Spending	**3 121.0**
Plus: Costs of services received without charges	
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**160.3**
Contributions covering employers' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	**63.3**
	223.6
2003-2004 Net Cost of Program	**3 344.6**

Statute Administered by the Law Commission of Canada

Law Commission of Canada Act (S.C., 1996, c. 9)

Contacts for Further Information

Law Commission of Canada
11th Floor, Trebla Building
473 Albert Street
Ottawa, ON
K1A 0H8

Telephone: (613) 946-8980
Fax: (613) 946-8988
E-mail: info@lcc.gc.ca
Web site: www.lcc.gc.ca

Commission du droit du Canada

Budget des dépenses 2003-2004

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaire

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par la présidente du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par la présidente du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents, auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par le
Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2003.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Communication Canada
Ottawa (Ontario)
K1A 0S9

Téléphone : (613) 941-5995
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.communication.gc.ca

No de catalogue : BT31-2/2004-III-106
ISBN 0-660-62262-9

Commission du droit du Canada

Rapport sur les plans et les priorités
Budget des dépenses 2003-2004

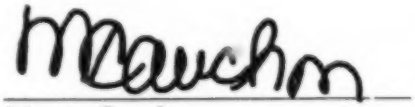

Martin Cauchon
Ministre de la Justice

Table des matières

Messages 1
- Message de la présidente 1
- Déclaration de la direction 3

Raison d'être 4
- Mandat 4
- Résultat stratégique 4
- Objectifs stratégiques 4

Survol de la planification 5
- Ressources 5
- Contexte 5
- Cadre directeur 5

Plans et priorités 6
- Recherche d'avant-garde 6
- Consultations innovatrices 7
- Recommandations pertinentes 9
- Partenariats 10
- Suivi 11
- Dépenses prévues de la Commission 11

Organisation 12
- Mandat 12
- Organigramme 12

Annexes 14
- Coût net du programme pour 2003-2004 14
- Loi administrée par la Commission du droit du Canada 14
- Adresse 14

Messages

Message de la présidente

Il me fait plaisir de vous présenter le rapport sur les plans et priorités de la Commission du droit du Canada pour l'exercice financier 2003-2004.

Pour réaliser son mandat, la Commission doit élaborer des processus de recherche et de consultation qui conduiront à des propositions pour l'amélioration de notre droit.

Le but de la Commission est d'analyser les tendances importantes de notre société, à la lumière des rapports qu'entretiennent entre eux les citoyens et citoyennes et qui se reflètent dans notre droit. La démarche de la Commission est caractérisée par trois éléments : des recherches d'avant-garde qui partent de données empiriques, des mécanismes de consultation innovateurs qui engagent le citoyen dans une démarche de renouvellement du droit, et l'élaboration de recommandations pertinentes.

Recherche d'avant-garde

La Commission a développé depuis le début de son mandat un plan stratégique de recherche dont le but est de commencer à partir du fait social plutôt que des catégories du droit. Il s'agit toujours de bien mesurer l'incidence des changements sociaux sur notre droit : est-il bien adapté à la réalité? Permet-il à la société canadienne de réaliser ses aspirations de justice?

La démarche de recherche est pluridisciplinaire et consultative. Elle se fonde sur des données empiriques et doit se situer à la fine pointe des connaissances sur les changements sociaux. Elle doit aussi évaluer les solutions qui sont élaborées et testées au Canada et partout dans le monde. Par exemple, la Commission produira dans le courant de la période 2003-2004 son rapport sur les changements dans le monde de l'ordre et la sécurité. Ce rapport fera état des pratiques développées dans différents pays qui ont été discutées à l'occasion d'un colloque international organisé en février 2003.

L'objectif pour l'année 2003-2004 est de continuer de se tenir au courant des développements de la recherche au niveau national et international, d'étendre les réseaux de chercheurs et de créer des partenariats qui bénéficient de l'apport de tous les secteurs : académique, gouvernemental, privé, bénévole et public.

Mécanismes de consultation innovateurs

La recherche doit être mise à la portée des citoyens. Ils y ont droit. Il s'agit pour la Commission d'engager les Canadiens et Canadiennes dans un processus de réflexion critique sur le droit qui permette aux citoyens de participer aux solutions. Le droit n'évolue pas si les citoyens ne le veulent pas. Les changements dans le droit doivent

soutenir la capacité des citoyens de façonner leurs institutions de façon juste et accessible.

La Commission a donc élaboré une méthodologie de consultation innovatrice qui met l'accent sur la participation des citoyens aux enjeux de la réforme du droit et sur leur capacité à continuer de se faire entendre. La Commission vise donc à faciliter la contribution des citoyens à la création d'un droit vivant qui réponde à leurs besoins et leur engagement continu dans les questions de justice. En 2003-2004, les consultations sur la justice entre les générations, sur la participation démocratique et sur les questions de criminalité et de prévention se poursuivront. Il s'agira de permettre aux citoyens de se faire entendre sur ces sujets et de permettre une délibération démocratique de ces enjeux.

Recommandations pertinentes

Les recommandations faites par la Commission proviennent de ses recherches et de ses consultations. Il s'agit de mettre à la portée des décideurs les solutions qui pourront bien répondre aux problèmes de notre société. Les recommandations faites par la Commission ne s'adressent pas seulement aux acteurs gouvernementaux, elles visent tous les intervenants impliqués dans une réforme : les institutions juridiques certes, mais aussi les organismes non-gouvernementaux, le secteur privé, les employeurs, les consommateurs et les utilisateurs. Pour être efficace, une réforme doit engager une multitude de citoyens dans leurs différents rôles et institutions.

Il s'agit donc de proposer des réformes axées sur les valeurs démocratiques canadiennes qui sauront répondre aux défis de notre société, des recommandations bien encadrées par des processus de recherche et de consultation innovateurs et qui visent à permettre aux Canadiens et Canadiennes de jouir d'un droit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.

Nathalie Des Rosiers
Présidente

Déclaration de la direction

Rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004

Je soumets, en vue de son dépôt au Parlement, le rapport sur les plans et les priorités de 2003-2004 de la Commission du droit du Canada.

À ma connaissance, les renseignements contenus dans ce rapport :

- décrivent fidèlement les plans et les priorités de l'organisation;
- sont conformes aux principes de divulgation de l'information énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du rapport sur les plans et les priorités;*
- sont complets et exacts;
- sont fondés sur de bons systèmes d'information et de gestion.

Je suis satisfait des méthodes et des procédures d'assurance de la qualité qui ont été utilisées pour produire le Rapport sur les plans et les priorités.

Les ministres du Conseil du Trésor ont approuvé la Structure de planification, de rapport et de responsabilisation (SPRR) sur laquelle s'appuie le présent document et qui sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Nom : _____

Date : 17 février 2003

Raison d'être

Mandat

La raison d'être de la Commission du droit du Canada est évoquée dans sa mission qui est :

> **d'engager les Canadiens et Canadiennes dans la réforme du droit, afin de s'assurer qu'il soit pertinent, dynamique, efficace, juste et également accessible à tous et à toutes.**

Résultat stratégique

Le résultat stratégique de la Commission consiste en des conseils indépendants sur l'amélioration, la modernisation et la réforme du droit canadien, de ses institutions et de ses procédures pour s'assurer qu'ils répondent aux besoins changeants de la société canadienne.

Objectifs stratégiques

Aux termes de l'article 3 de sa loi constituante, la Commission doit articuler ses recherches autour des objectifs suivants :

- ***Nouveaux concepts juridiques*** : la Commission doit travailler à l'élaboration de nouvelles perspectives et de nouveaux concepts juridiques;
- ***Efficacité et accessibilité*** : la Commission doit instituer des mesures qui rendent le système juridique plus efficace, plus économique et plus accessible;
- ***Stimulation d'un débat critique*** : la Commission doit encourager la participation à un débat critique au sujet du droit et de l'application de ce dernier dans la société canadienne. Elle est encouragée à établir des réseaux avec les milieux universitaires et les autres collectivités, de façon à assurer leur coopération et leur coordination relativement aux initiatives de réforme du droit;
- ***Éliminer les règles désuètes et les anomalies du droit*** : la Commission est chargée de travailler à la suppression des règles de droit tombées en désuétude et des anomalies du droit.

Survol de la planification

Ressources

Notre organisation est en bonne partie financée au moyen de dépenses de fonctionnement et nous sommes autorisés à dépenser les recettes perçues au cours de l'année. Nos dépenses sont essentiellement constituées de salaires, de contrats de recherche et de frais généraux de fonctionnement.

Contexte

Les sociétés démocratiques ont de grandes attentes à l'égard de leur droit. C'est une des caractéristiques de nos sociétés modernes de se fier au droit comme mécanisme de contrôle social. Les sociétés démocratiques se veulent soumises à la règle de droit et désirent donc un droit pertinent et qui permet à tous et à toutes de participer pleinement. Les changements sociaux et économiques testent continuellement la capacité du droit de bien répondre à ces attentes. Les citoyens exigent donc que le droit soit réformé et réponde bien à l'évolution de la société et des problèmes sociaux. Les attentes des citoyens et leur diagnostic à l'égard de l'incidence des changements sociaux sur le droit sont souvent contradictoires. La Commission a le défi de permettre une discussion publique informée des enjeux de la réforme du droit.

Cadre directeur

La complexité des transformations qui touchent notre société sur les plans social et économique suggère que des solutions juridiques simplistes ne suffiront pas. Les tendances sociales s'articulent dans le cadre des rapports dynamiques et changeants que les citoyens entretiennent entre eux et qui se reflètent dans le droit. La Commission, depuis le début de sa création, explore comment le droit s'exerce dans les cadre de rapports que les gens développent entre eux.

Le cadre directeur du programme de recherche comprend quatre thèmes généraux : les rapports personnels, les rapports sociaux, les rapports économiques et les rapports de gouvernance.

Un tel cadre permet de souligner la suprématie des rapports et le rôle structurant du droit dans la forme des relations entre personnes dans la société moderne. Ce sont ces rapports mêmes, et non les règles de droit spécifiques, qui constituent le point de départ de la recherche. Nos études analysent les rapports non pas comme étant des reflets passifs des concepts juridiques, mais plutôt comme des institutions sociales dynamiques.

Plans et priorités

Pour l'exercice financier 2003-2004, la Commission s'est fixée trois priorités pour atteindre son résultat stratégique. D'abord, celle d'effectuer de la recherche d'avant-garde en matière de droit et de société par l'entremise de son réseau grandissant d'organismes et d'individus partageant ses objectifs et ses orientations méthodologiques. Ensuite, celle d'engager les Canadiens et Canadiennes dans des débats stimulants à propos des enjeux qui les préoccupent par l'entremise de mécanismes de consultation innovateurs. Enfin, celle de soumettre aux décideurs publics et privés des recommandations fondées et opportunes susceptibles de rendre le droit mieux adapté aux besoins contemporains de la société. Pour soutenir ces priorités, la Commission établira des partenariats avec d'autres institutions et organismes. Finalement, la Commission veillera au suivi de ses recommandations.

Recherche d'avant-garde

Concepts et organisation du travail

Les changements dans le domaine du commerce, de la consommation, de l'éducation et du travail présente d'importants défis, en raison notamment de la dislocation que ces tendances occasionnent sur le plan de l'emploi. La Commission croit qu'en voyant les activités commerciales dans un cadre relationnel, on pourra mieux cerner comment le droit peut apporter les réponses qui s'imposent devant les perturbations humaines et sociales occasionnées par une économie en évolution.

La sécurité économique est plus souvent associée au travail, et le travail est plus souvent associé uniquement au poste occupé par une personne dans le marché du travail. Mais le travail englobe plus que l'emploi rémunéré, et il ne conduit pas toujours à la sécurité économique. La Commission a donc entrepris un projet dans le but d'étudier les façons dont le droit permet aux gens d'accéder à la sécurité économique ou les manières dont il les empêche d'atteindre cette sécurité.

Le droit joue un rôle important lorsqu'on tente de déterminer quels sont les types de travail qui sont reconnus, valorisés et récompensés, ainsi que ceux qui sont déqualifiés, méprisés et interdits. La Commission tentera de déterminer si le droit reconnaît un nombre suffisant d'occupations et si elle fournit un appui adéquat et approprié pour la promotion de la sécurité économique de tous ceux et celles engagés dans un travail au sens large.

En 2003-2004, la Commission poursuivra ses recherches portant sur ces enjeux, et elle publiera ses recherches de façon à permettre au public de s'interroger sur les liens entre les concepts du travail et les objectifs de sécurité économique.

Diversité et pluralisme juridiques

Les rapports entre les collectivités soulèvent d'importantes questions de gouvernance. Les mécanismes juridiques et politiques qui encadrent ces rapports sont-ils adéquats? Permettent-ils le développement de rapports sains?

Depuis sa création, la Commission a appuyé la recherche dans ce domaine, surtout dans le contexte autochtone. Elle a publié une collection d'essais sur les rapports fiduciaires et elle continue d'examiner cette question en partenariat avec l'Association du barreau autochtone.

Le concept d'autonomie gouvernementale des Premières Nations présente également de nombreux défis de gouvernance que la notion de pluralisme juridique peut aider à résoudre. Afin d'explorer cette hypothèse, la Commission s'associera avec plusieurs partenaires dont l'Assemblée des Premières Nations pour tenir un symposium réunissant des experts de plusieurs disciplines et des décideurs de tous les paliers gouvernementaux.

Mondialisation

Le rôle accru des institutions et des ententes internationales a des conséquences pour les Canadiens et Canadiennes qui touchent leur droit et leurs institutions. L'ampleur de cette incidence préoccupe bon nombre de citoyens et de citoyennes et d'organisations civiles. Pour de nombreux Canadiens et Canadiennes, qui se considèrent tout autant citoyens du monde que du Canada, l'incidence du droit et des politiques canadiennes sur le développement social et économique des autres pays est aussi important.

La Commission entend explorer l'influence des instances internationales et des politiques à l'étranger sur le Canada ainsi que le rôle de celui-ci au niveau mondial. Tout d'abord, la Commission examinera la gouvernance des activités corporatives à l'étranger. Sur le plan national, quel est le modèle idéal de gouvernance des organisations? Quels mécanismes sont nécessaires? Quelles seront les conséquences de ces politiques sur les pays étrangers? Sur le plan international, quelle influence le Canada pourrait-il exercer? Comment le Canada devrait-il aborder sa participation aux rencontres internationales de façon à, d'une part, représenter les intérêts domestiques et atténuer les conséquences qui en résultent et, d'autre part, respecter et engager les pays en voie de développement qui ont diverses capacités?

En 2003-2004, la Commission entreprendra des recherches pour répondre à ces questions.

Consultations innovatrices

Justice entre les générations

Dans le cadre de leurs rapports personnels, les citoyens visent à satisfaire leurs besoins matériels et leurs besoins d'affection et de soutien. Ces rapports sont entretenus par une structure juridique qui soutient la famille, les rapports entre conjoints et aussi entre amis. Dans le cadre de ses études sur les rapports personnels, la Commission s'intéresse aux rapports structurés par l'âge et les générations. Avec une population vieillissante dans certains secteurs de la société, comment s'articuleront les rapports entre générations? Comment s'assurer que ces rapports continuent d'être enrichissants, respectueux et exempts de discrimination? Notre conception des

conséquences attribuées à l'âge qui se reflètent dans nos lois et politiques publiques est-il adéquat? Utilise-t-on le facteur « âge » trop souvent et à des fins discriminatoires? Est-on en mesure de permettre à toutes les générations de vivre en harmonie et dans un climat d'égalité? Le modèle des droits de la personne est-il suffisant pour répondre aux défis de la dynamique des rapports entre les générations?

La Commission propose un modèle d'engagement des citoyens et citoyennes dans cette discussion, pour permettre un élargissement des débats et d'habiliter des groupes souvent peu appelés à intervenir dans les débats publics, les jeunes et les aînés, à interagir sur cette question. Par exemple, il a entre autres fait de la question de l'âge le thème de son concours auprès des écoles secondaires canadiennes. Au cours de l'année, la Commission prévoit publier un document de discussion et entreprendre des consultations sur le sujet.

Participation démocratique

Dans le cadre de sa recherche sur les rapports de gouvernance, la Commission étudie les mécanismes de prise de décision au sein des institutions, tant publiques que privées, et cherche à proposer des mécanismes de gouvernance efficaces dans un cadre de transparence et de responsabilisation.

L'an dernier, la Commission a entrepris l'examen du mode de scrutin au Canada et a publié un document de discussion qui pose aux Canadiens et Canadiennes une série de questions sur l'état de leur démocratie. Le mode de scrutin actuel est-il adéquat ou nécessite-t-il des modifications? La structure de notre système actuel est-elle bien adaptée aux réalités politiques de ce pays? Ce système facilite-t-il la participation à la vie publique ou l'empêche-t-il? Quelles sont les attentes des citoyens en matière de représentation? Les changements apportés au mode de scrutin réduiront-ils le niveau de mécontentement public à l'égard des institutions gouvernementales?

Cette année, la Commission continuera d'encourager de différentes façons le dialogue public sur des solutions pour l'amélioration des institutions démocratiques. Elle poursuivra une série de consultations publiques ainsi que de débats interactifs sur Internet. Elle produira ensuite un rapport sur la question.

Qu'est-ce qu'un crime?

Outre les quatre domaines thématiques qui constituent le plan stratégique de la Commission, des travaux ont aussi été entrepris sur une question qui se rapporte aux quatre domaines. L'objectif est de cerner les motifs pour lesquels certains comportements sont conceptualisés selon la notion de crime, et de vérifier les effets d'une telle conception sur les rapports personnels, sociaux, économiques et de gouvernance, en évaluant les diverses possibilités qui s'offrent afin de régir les comportements indésirables.

La Commission vise à développer une stratégie de communications et de consultations pour ce projet qui inclut l'élaboration de scénarios et une utilisation du site Internet ainsi que des rencontres pancanadiennes afin de permettre aux différents intervenants de participer aux discussions. Différents forums de discussions ont déjà été mis sur pied.

Recommandations pertinentes

Le maintien de l'ordre – un secteur en transition

Dans les états démocratiques libéraux, on prend pour acquis que le gouvernement est responsable de fournir la sécurité requise et ce, par la création de forces de police contrôlées par l'État. Toutefois, au cours des deux dernières décennies, nous avons assisté à un découplage graduel de la police et de l'État. L'État demeure un joueur important dans la prestation et la mise en application des services de police, mais il n'est plus le seul intervenant institutionnel offrant des garanties de sécurité aux citoyens. Il existe maintenant une vaste gamme d'organismes de police privés, par exemple des entreprises privées de sécurité, des compagnies d'assurance, des comptables judiciaires et des services de sécurité privés internes mis en place par diverses compagnies. Ces agences privées de services de police ne font plus que protéger la propriété privée; elles participent activement au maintien de l'ordre, ainsi qu'aux enquêtes et à la prévention liées aux crimes commis dans des lieux publics.

Si les services de police sont fournis par l'entremise d'un réseau d'intervenants publics et privés, quelles sont les conséquences relativement aux enjeux de la justice fondamentale? Comment peut-on faire en sorte que ces réseaux de services de police respectent les valeurs démocratiques, la justice et l'égalité?

Après la publication d'un document de discussion au printemps 2002, la Commission a entrepris une série d'activités destinées à faire participer les Canadiens et les Canadiennes au débat sur l'avenir des services de maintien de l'ordre. Divers forums publics ont été tenus et ont stimulé un débat dans les médias ainsi qu'au sein des institutions du maintien de l'ordre. L'exercice de consultations culmineront par une conférence internationale à Montréal en février 2003. La Commission soumettra son rapport sur les transformations du secteur du maintien de l'ordre au cours de l'exercice financier 2003-2004.

La résolution de conflits – vers une justice plus consensuelle

Les modèles contradictoires de justice criminelle et civile en matière de réponse aux conflits sont souvent critiqués par les chercheurs et les commentateurs. En justice criminelle, des efforts ont été déployés pour trouver des solutions de rechange à l'incarcération des délinquants, pour mieux répondre aux besoins des victimes et pour appuyer les collectivités. En justice civile, on a aussi tenté de trouver des solutions de rechange aux tribunaux pour résoudre les conflits contractuels, familiaux et autres.

La justice réparatrice du droit criminel et les mécanismes de règlement des différends alternatifs du droit civil sont étroitement liés. Ils tentent tous les deux d'instituer une nouvelle compréhension des procédés par lesquels les conflits sont nommés et structurés et tentent de trouver les résultats correctifs optimaux à ces conflits.

Au cours des dernières années, la Commission a consulté les Canadiens et les Canadiennes pour connaître leurs impressions sur le système de justice et sur la possibilité que les principes et

pratiques de la justice réparatrice puissent fournir une réponse efficace aux conflits, dans un contexte criminel et dans un contexte civil.

Le document de discussion de la Commission intitulé *De la justice réparatrice à la justice transformatrice* a été distribué à grande échelle aux Canadiens. À la suite de la distribution de ce document de discussion, la Commission a produit un document vidéo intitulé « *Points de vue sur la justice réparatrice : Le défi des conflits pour les collectivités* ». Ce document vidéo explore le rôle de la collectivité dans le processus de résolution de conflits. La Commission a aussi financé plusieurs projets supplémentaires portant sur la résolution des conflits dans un contexte criminel et dans un contexte civil. Elle sera en mesure de soumettre son rapport sur les défis de la justice transformatrice et consensuelle au cours de l'exercice 2003-2004.

Partenariats

La Commission travaille en partenariat avec un grand nombre d'organismes. À titre d'exemple, mentionnons les partenariats suivants :

Une entente pluriannuelle a été établie avec l'Association canadienne des professeurs de droit, l'Association canadienne de droit et société et le Conseil des doyens et doyennes des facultés de droit du Canada pour tenir un concours annuel intitulé *Perspectives juridiques* pour la rédaction de documents scientifiques sur un sujet relié au programme de recherche de la Commission.

Les deux organismes collaborent aussi en sélectionnant des chercheurs en résidence virtuelle qui travaillent à des projets de la Commission. De même, un concours annuel intitulé *Rapports en évolution* est tenu en collaboration avec le Conseil de recherches en sciences humaines et à laquelle peuvent participer les chercheurs de toutes les disciplines qui désirent contribuer à l'évolution du droit.

Cette année, une recherche conjointe sera entreprise avec le British Columbia Law Institute sur des questions touchant les personnes âgées et avec les Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques sur les rapports intergénérationnels. De plus, la coopération de la Commission avec la stratégie de droit commercial de la Conférence pour l'harmonisation des lois au Canada se poursuivra.

La Commission travaille aussi en étroite collaboration avec plusieurs organismes communautaires et bénévoles. Par exemple, elle collabore avec le Mouvement pour la représentation équitable au Canada en participant à la recherche et aux consultations sur la réforme électorale et avec l'Association du barreau autochtone en ce qui concerne les rapports fiduciaires. Les travaux de la Commission bénéficient aussi des conseils et de la participation de ministères et d'organismes gouvernementaux tels qu'Élections Canada dans le contexte de la réforme électorale ou du ministère du Solliciteur général pour l'organisation du colloque international sur le maintien de l'ordre et la sécurité.

De plus, la Commission a établi plusieurs partenariats de publication avec divers éditeurs pour la publication et la diffusion des recherches qu'elle commandite, par exemple avec Les Presses de l'Université Laval, UBC Press, Les Presses de l'Université d'Ottawa, Les Éditions Thémis, la University of Toronto Press et Carswell.

Suivi

La Commission surveille de façon assidue l'incidence de ses recommandations sur le développement du droit et l'évolution des institutions juridiques. La Commission aussi mis en place des mécanismes pour s'assurer de pouvoir continuer de recevoir la rétroaction des Canadiens et des Canadiennes quant à leurs attentes en matière de justice et de réforme du droit.

Dépenses prévues de la Commission

(en milliers de dollars)	Prévisions de dépenses 2002-2003*	**Dépenses prévues 2003-2004**	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006
Budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	3 076,0	**3 110,0**	3 110,0	3 110,0
Non budgétaire du Budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
Moins : Recettes disponibles	-	-	-	-
Total du Budget principal des dépenses	3 076,0	**3 110,0**	3 110,0	3 110,0
Rajustements**	91,1	**11,0**	11,0	11,0
Dépenses nettes prévues	3 167,1	**3 121,0**	3 121,0	3 121,0
Moins : Recettes non disponibles	-	-	-	-
Plus : Coût des services reçus sans frais	126,0	**223,6**		252,4
Coût net du programme	3 293,1	**3 344,6**	3 373,4	3 373,4
Équivalents temps plein	12	**11**	11	11

* Ce montant reflète les prévisions les plus justes du total des dépenses nettes prévues jusqu'à la fin de l'exercice courant.
** Les rajustements tiennent compte des approbations qui ont été obtenues depuis le Budget principal des dépenses et doivent comprendre les initiatives du Budget fédéral, le Budget supplémentaire des dépenses, etc.

- L'augmentation des dépenses prévues en 2003-2004 est attribuable aux augmentations salariales découlant des conventions collectives.
- La différence entre les dépenses prévues pour 2002-2003 et 2003-2004 est aussi attribuable au report de 48 000$ de 2001-2002 inclut dans la prévision de dépenses de 2002-2003. De plus, le coût des services reçus sans frais augmentera au cours des prochaines années puisque la Commission déménage en juillet 2003 ce qui entraînera des coûts de location supérieurs.

Organisation

Mandat

Le mandat de la Commission du droit du Canada est tiré de la *Loi sur la Commission du droit du Canada* qui est entré en vigueur en avril 1997. Le mandat établi par la loi de la Commission est : d'« étudier et revoir le droit du Canada et ses effets, d'une façon systématique qui reflète les concepts et les institutions des deux systèmes juridiques du Canada – le droit civil et la common law. »

Organigramme

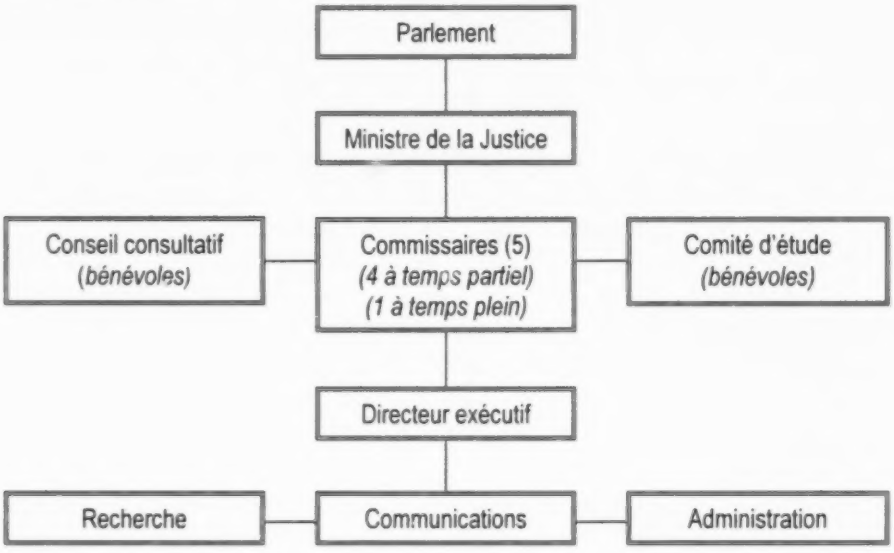

La Commission du droit du Canada est une agence ministérielle indépendante, responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Le président et quatre commissaires à temps partiel sont nommés par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre de la Justice, pour des mandats d'au plus cinq ans. La Commission est aidée dans ses fonctions par un petit secrétariat dirigé par un directeur exécutif.

La Commission a mis sur pied un conseil consultatif composé de 23 bénévoles représentant la diversité socio-économique et culturelle du Canada ainsi qu'une vaste gamme de disciplines. Le conseil fournit des avis et des conseils quant aux orientations stratégiques et au programme de recherches à long terme de la Commission, à l'examen du rendement et à d'autres questions pertinentes.

Des comités d'étude sont formés, au besoin, pour donner des conseils sur des projets de recherche particuliers. Chaque comité, dirigé par un commissaire, est composé de spécialistes bénévoles de diverses disciplines et de membres des collectivités touchées. La majeure partie de la recherche effectuée à l'appui des comités d'étude sera confiée à contrat à des spécialistes reconnus du secteur privé et du milieu universitaire.

Description du secteur d'activité

La Commission du droit du Canada réalise son mandat en favorisant des recherches pertinentes qui incitent directement les Canadiens et Canadiennes à renouveler le droit. La Commission élabore et met en œuvre des programmes de recherche qui aideront à comprendre le rôle que le droit peut et doit jouer dans la société canadienne.

La Commission utilise diverses formules pour consulter les juristes et les Canadiens en général. En plus de publier et de distribuer des rapports, la Commission utilise d'autres médias et tribunes, notamment en diffusant les résultats de ses études par des moyens électroniques, en parrainant des congrès et des colloques, en organisant des conférences de presse et des assemblées publiques.

Les résultats des recherches et des consultations de la Commission sont résumés dans des documents publics qui font connaître ses conclusions et ses propositions et qui sont distribués à grande échelle. Occasionnellement, celles-ci peuvent prendre la forme de recommandations à l'intention du Parlement et d'autres décideurs.

Annexes

Coût net du programme pour 2003-2004

(en milliers de dollars)	Total
Dépenses nettes prévues	**3 121,0**
Plus : Services reçus sans frais	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**160,3**
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et dépenses payées par le SCT	**63,3**
	223,6
Coût net du programme pour 2003-2004	**3 344,6**

Loi administrée par la Commission du droit du Canada

Loi sur la Commission du droit du Canada (L.C., 1996, ch. 9)

Adresse

Commission du droit du Canada
Immeuble Trebla, 11e étage
473, rue Albert
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8

Téléphone : (613) 946-8980
Télécopieur : (613) 946-8988
Courrier électronique : info@cdc.gc.ca
Site Web : www.cdc.gc.ca